AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2006
FR0010667147-FS0632

29 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFACE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2014, la société Allianz Global Investors Europe GmbH[1] (Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort, Allemagne) agissant pour le compte de clients et de fonds dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 septembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 7 956 589 actions COFACE représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COFACE sur le marché.

[1] Contrôlée par Allianz SE. La société Allianz Global Investors France SA déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 157 248 232 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.